

Nais / Formulaire 4 VD 2021 Visite intermédiaire du 19.11.2021
(jj.mm.aaaa)

Placette NaiS (menu déroulant réparti sur 2 colonnes, par ordre alphabétique des communes) Yvorne /Les Lavanches VD17

1. Mesures sylvicoles prises depuis le dernier relevé¹:

Soins culturaux	0 ha
Bois exploités et débardés	0 m3
Bois exploités et laissés sur place	0 m3
Exploitation <input type="checkbox"/> planifiée (521.1)	<input type="checkbox"/> de chablis (522.1)
Autre (préciser)	

2. Autres mesures prises depuis le dernier relevé

(Mesures pouvant avoir une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire NaiS 2 initial, par exemple mesures cynégétiques)

3. Evénements naturels survenus depuis le dernier relevé

(Evénements significatifs ayant une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire NaiS 2 initial, par exemple tempêtes, neige lourde, gel, sécheresse, problèmes phytosanitaires, incendie, etc.)

4 chablis déracinés à l'amont de la parcelle.

4. Observations

(Apparition d'éléments non prévus dans l'évolution à 10 ou 50 ans du formulaire NaiS 2 initial ou non documentée dans l'analyse des effets 2015, par exemple apparition de végétation concurrente, abondance ou pas du semis attendu, dégâts suite à l'exploitation, dégâts du gibier, etc.)

Le Sureau et le budleia se sont développés en grands sujets, mais pas de manière couvrante. Des épicéas de 50 cm poussent bien et quelques hêtres.

5. Mesures à prendre

(Mesures urgentes à prendre pour corriger/améliorer la situation actuelle et l'évolution prévue, par rapport à ce qui était mentionné dans le formulaire NaiS 2 ou dans l'analyse des effets 2015. Une nouvelle analyse des effets est prévue en 2022-23).

Rien

6. Plan et Photos

(Le plan de situation du Formulaire NaiS 1 peut servir de base à un nouveau plan pour localiser les événements / observations / mesures à prendre mentionnées ci-dessus. Il est recommandé de faire des photos des éléments importants. Ces documents (plan et photos) sont disponibles chez le garde forestier et ne doivent pas être joints à ce formulaire).

7. Rafraîchissement des limites

Le garde forestier procède au rafraîchissement des limites de la parcelle-témoin lors de la visite intermédiaire.

¹ Pour la plupart des placettes, le dernier relevé correspond à l'analyse des effets 2015, mais pour certaines plus récentes à l'installation de la placette ou à la visite intermédiaire de 2017

Lieu et date
Roche, le 22.11.21.

Signature du garde forestier

GROUPEMENT FORESTIER
DES AGITTES
Laurent FIVAZ
Garde forestier
Rue des Salines 1 - 1852 ROCHE